MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-102

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le conseil a adopté, ce 26 novembre 2020, le règlement numéro 2020-102 relatif au projet pilote permettant les abris sommaires touristiques dans un secteur donné;

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures habituelles d'ouverture;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHÉNÉVILLE CE 27ème JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

_____
Krystelle Dagenais, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale de la municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 27 novembre 2020 entre 9h et midi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 27 novembre 2020.

_____
Krystelle Dagenais,
Directrice générale